

# Le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin

Le Grand Morin coule dans la vallée où se situe la Ville de La Ferté-Gaucher. De tous temps le Grand Morin a fait subir à la ville et aux villages environnants des crues, voire des inondations. A ce problème, il existe des solutions ponctuelles mais une solution globale est préférable. Pour assurer et maintenir la propreté de la rivière et de ses berges, la loi oblige théoriquement les riverains propriétaires en bordure de rivière à assurer cette propreté. Or, comme cette loi n'est pas respectée, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin a été créé en 1987. Il regroupe aujourd'hui les 19 communes suivantes :

1. Chauffry
2. Saint Siméon
3. Saint Rémy de la Vanne
4. Jouy-sur-Morin
5. La Ferté-Gaucher
6. Saint Martin des Champs
7. Lescherolles
8. La Chapelle-Moutils
9. Meilleray
10. Villeneuve-la-Lionne
11. Joiselle
12. Neuvy
13. Esternay
14. Châtillon-sur-Morin
15. Le Meix Saint Epoing
16. Vindey
17. Mœurs-Verdey
18. Sézanne
19. Lachy

Cela représente environ 66 kilomètres de berges à restaurer et entretenir. Chaque commune adhérente désigne ses délégués au S.I.V.H.M. (abréviation du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin).

Actuellement ils sont au nombre de 73. Parmi ces délégués, sont élus un Président, deux vice-présidents, un secrétaire et six assesseurs. L'actuel Président est Monsieur REVOILE, Adjoint au Maire de la Commune de La Ferté-Gaucher.

## Les partenaires du Syndicat

Ils sont au nombre de quatre :

1. L'Agence de Bassin Seine Normandie
2. L'Entente Marne : L'Entente est née de la volonté de 5 départements d'unir leurs efforts pour coordonner les travaux d'aménagement de l'ensemble des rivières du Bassin de la Marne, dont le Grand Morin fait partie. Elle regroupe cinq départements : la Marne, la Seine et Marne, la Haute Marne, l'Aisne et la Meuse.
3. Le Département de Seine et Marne
4. L'État par l'intermédiaire du Ministère de l'Environnement

## Le rôle du Syndicat

### 1. En cas de crue

Des balises de crues ont été installées à Châtillon-sur-Morin et Meilleray afin de détecter la montée des eaux du Grand Morin lorsqu'il y a de fortes pluies ou des orages. Ces balises sont reliées à une société de télésurveillance (surveillance par téléphone) qui alerte au cas où l'une ou l'autre des balises sonne. Dès réception de cet appel, le nécessaire est fait afin que les vannages soient ouverts au mieux et que l'eau puisse s'écouler au plus vite. Une convention entre les communes concernées a été passée par l'intermédiaire du Syndicat. 1999 fut la deuxième année de fonctionnement de ce système.

### 2. Chaque année (selon une étude hydraulique)

Le Syndicat fait procéder chaque année au nettoyage et à l'entretien des berges du Morin sur une portion de 5 à 7 kilomètres par an.

Le Syndicat fait aussi entretenir les vannages qui en ont besoin (peinture, sablage, etc...) afin d'assurer la longévité de ces ouvrages.

## Le financement des travaux

Les travaux que le Syndicat entreprend sont financés en partie par les communes le composant, en partie par l'Agence de Bassin Seine et Normandie et enfin par l'État.

### 1. Les travaux d'entretien

Ces travaux sont financés comme suit : (pour 100.000 F T.T.C. par exemple)

Agence de l'Eau Seine Normandie :	30%	30.000 FF
Entente Marne :	20%	20.000 FF
Département de Seine et Marne	10%	10.000 FF
<u>Les 19 communes du S.I.V.H.M.</u>	<u>40%</u>	<u>40.000 FF</u>
TOTAL	100%	100.000 FF

### 2. Les travaux d'investissement

Ces travaux sont financés comme suit, pour des montant HORS TAXES (pour 100.000 F hors taxes par exemple):

#### Première hypothèse

Agence de l'Eau Seine Normandie :	7%	7.000 FF
Entente Marne :	40%	40.000 FF
Ministère de l'Environnement	33%	33.000 FF
<u>La commune concernée par les travaux</u>	<u>20%</u>	<u>20.000 FF</u>
TOTAL	100%	100.000 FF

#### Seconde hypothèse

Agence de l'Eau Seine Normandie :	40%	40.000 FF
Entente Marne :	40%	40.000 FF
<u>La commune concernée par les travaux</u>	<u>20%</u>	<u>20.000 FF</u>
TOTAL	100%	100.000 FF

Dans les deux cas la commune concernée paie la TVA l'année des travaux et la récupère deux ans après.

A fin 1999, le montant total des travaux d'investissement réalisés depuis la création du S.I.V.H.M. est de 14.470.370 francs T.T.C.

### L'avenir

Le cabinet CEDRAT a terminé l'étude hydraulique sur les communes de la Marne adhérentes au Syndicat ainsi que sur La Ferté-Gaucher. Ces deux études définissent en grande partie tout le travail qui reste à faire sur cette portion du Grand Morin et les travaux vont faire l'objet d'une enquête publique pour une réalisation sur 5 ans.

## LE S.I.V.H.M. en chiffres

### Les travaux d'investissement :

			par commune	en %
Vannage Droguet	Jouy-sur-Morin	1 239 903,70	2 354 007,00	16,27
Vannage du Moulin Lepetit	Jouy-sur-Morin	576 174,94		
Vannage des Marais	Jouy-sur-Morin	287 269,20		
Vannage du Faubourg	Jouy-sur-Morin	174 681,16		
Seuil du stade	Jouy-sur-Morin	75 978,00		
Vannage des Grenouilles	La Ferté Gaucher	964 040,95	2 349 427,51	16,24
Moulin de Montblin	La Ferté Gaucher	666 743,11		
Vannage Bandry	La Ferté Gaucher	494 135,04		
Glacis du vannage du Camping	La Ferté Gaucher	134 470,85		
Déversoir du vannage Villeroy	La Ferté Gaucher	90 037,56		
Étude hydraulique	Marne+La Ferté Gaucher	330 685,20	330 685,20	2,29
Vannage de Court	Meilleray/Villeneuve la Lionne	100 943,20	100 943,20	0,70
Moulin Guillard	St Martin des Champs	364 653,40	712 809,63	4,93
Glacis du Moulin Guillard	St Martin des Champs	348 156,23		
Vannage de la Planche	St Rémy de la Vanne	1 836 009,18	3 063 830,18	21,17
Barrage de la Fontaine	St Rémy de la Vanne	977 738,40		
Vannage du Moulin du Pont	St Rémy de la Vanne	223 791,80		
Vannage des Sources (étude)	St Rémy de la Vanne	26 290,80		
Vannage de la Grande Vacherie	Saint Siméon	1 302 705,86	1 302 705,86	9,00
Restauration de berges		3 088 991,48	3 088 991,48	21,35
Honoraires D.D.E.		746 682,39	746 682,39	5,16
Balises de crues		208 548,27	208 548,27	1,44
Divers (Honoraires, publications, ...)		138 563,35	138 563,35	0,96
Curages bras de décharge		73 176,20	73 176,20	0,51
	TOTAL	14.470.370,27	14 470 370,27	100,00

Il reste à l'heure actuelle deux vannages à restaurer : Le vannage du Moulin de Court à Meilleray/Villeneuve la Lionne et le vannage du Moulin des Hublets à Villeneuve la Lionne.

### Les travaux d'entretien :

Le premier programme d'entretien des berges après restauration a commencé en 1998. La première tranche de travaux payés en 1998 s'élevait à 178.608,91 francs. La deuxième tranche de travaux payés en 1999 fut de 52.708,23 francs. La troisième tranche de travaux n'a pas été réalisée comme il était prévu et cela à cause de la tempête du 26 décembre 1999. En effet, pour remédier au plus vite à la gêne occasionnée par la chute des arbres dans le lit de la rivière, les financeurs du syndicat l'ont autorisé à utiliser les fonds destinés à l'entretien pour le dégagement du lit du Grand Morin. De plus, un montant supplémentaire de 1.400.000 francs T.T.C. de travaux est prévu pour la remise en état de la rivière suite à la tempête.

### Le budget de fonctionnement

Il comprend deux parties :

1. Le remboursement des emprunts contractés par le Syndicat pour les communes. A fin 1999, le montant total des emprunts était de 2.281.000 francs. Le remboursement des emprunts (intérêts et capital) est de 1.668.533,84 francs à fin 1999.
2. Les dépenses de fonctionnement proprement dites (salaires, charges, fournitures diverses, entretien, etc...) : un total à fin 1999 de 807.110.91 francs.

# L'étude hydraulique des communes de la Marne et La Ferté Gaucher

Pour La Ferté Gaucher :

## Pour les communes de la Marne :

Cette partie de l'étude concerne les communes riveraines du Syndicat se trouvant dans la Marne, à savoir : Villeneuve la Lionne, Joiselle, Neuvy, Esternay, Châtillon sur Morin, Le Meix Saint Epoing, Vindey, Mœurs-Verdey, Sézanne et Lâchy.

Le Grand Morin et ses affluents, cours d'eau non domaniaux, souffrent d'un manque d'entretien et occasionnent des débordements fréquents exposant les terrains riverains. C'est pour cette raison que les communes concernées ont souhaité engager une réflexion globale et cohérente sur la question.

L'étude s'est déroulée en trois phases :

- ↳ Phase 1 : diagnostic de l'état actuel
- ↳ Phase 2 : étude des objectifs d'aménagement
- ↳ Phase 3 : élaboration des schémas d'aménagements.

Il est ressorti de cette étude que :

1. Les risques hydrauliques liés aux inondations sont amplifiés par les embâcles et le manque d'entretien
2. L'absence en certains endroits de la végétation de berge favorise la transmission directe des polluants vers le cours d'eau et l'éclairement trop important augmente les risques d'eutrophisation, dégradant ainsi le milieu physique ;
3. Le drainage important des terres agricoles augmente l'incidence des crues à l'aval, l'écoulement des polluants et le colmatage des sites de fraies
4. Un linéaire peu entretenu est incompatible avec une mise en valeur paysagère

Pour définir un schéma d'aménagement en respectant le fait que la rivière est un élément dynamique du paysage avec des phénomènes naturels (crues, étiages, érosion de berges et transport solide), le cabinet Cédrat sans remettre en question les activités humaines du bassin versant a établi le plan d'aménagement ci-après détaillé.



## Le S.I.V.H.M. en images

Voici résumé en quelques mots la vie quotidienne du Syndicat. Beaucoup de choses sont en projet et devraient voir leur concrétisation à partir de 2002, à savoir la première urgence : Les travaux d'aménagement pour la lutte contre les inondations. Défi important, pas utopique mais réalisable avec la volonté de tous.

Et notre Arlésienne, le vannage de Court, devrait en toute vraisemblance voir les travaux achevés courant 2001 et avec bien sûr une passe à poissons pour le confort de ces derniers .....

